

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 19 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Sophie MARTIN, Maire.

Présents : Mme Sophie MARTIN, M. Michel PICONTO, Mme Béatrice EYZAT, M. Serge FOURTON, Mme Virginie BUSTILLO, Mme Thérèse HURSTEMANS, M. Jean-Marie GAY, M. Loïc VAREZ, M. Denis LURTON, Mme Chantal PERNEGRE, Mme Dominique POUILLLOUX, M. Philippe POHER, Mme Isabelle HUGON, M. Laurent MOUILLAC, M. Fabrice DARRIET, M. Joël PIZZOL, Mme Sarah BICHET, M. Sébastien MORISSEAU, Mme Stéphanie BALSIMELLI, Mme Sandra D'HULSTER, Mme Julie GRABOT

Représentées : Mme Magali LETURQUE (procuration à Mme Sarah BICHET), Mme Hélène ALONZO (procuration à Mme Sarah BICHET)

Excusé : M. Guy MOREAU

Absents : Mme Muriel SIBEYRE, M. Allan SICHEL, M. Jean-Pierre FABAREZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Dominique POUILLLOUX, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (14 octobre 2020) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande l'autorisation de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Cimetières et espaces cinéraires – concessions : harmonisation des durées et des tarifs

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour retirer ce point de l'ordre du jour et le réinscrire au prochain Conseil Municipal.

2020_2411_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire **Budget 2020 – Décision Modificative n°3**

Vu la délibération n°2020_0707_04 du 07.07.2020 approuvant le budget primitif 2020,
Vu la délibération n°2020_1509_01 du 15.09.2020 approuvant la décision modificative n°1
Vu la délibération n°2020_1410_01 du 14.10.2020 approuvant la décision modificative n°2

Madame Thérèse HURSTEMANS, Adjointe aux finances, propose la décision modificative n°3 suivante pour des ajustements de crédits au budget principal :

Travaux en régie

 FONCTIONNEMENT					
	Dépenses			Recettes	
			722	Travaux en régie	15 200.00 €
023	Virement à la section d'investissement	15 200.00 €	042	s/total opérations d'ordre de transfert entre sections	15 200.00 €
	TOTAL	15 200.00 €		TOTAL	15 200.00 €
 INVESTISSEMENT					
	Dépenses			Recettes	
2132	immeuble de rapport	4 100.00 €			
21318	autres bâtiments publics	2 800.00 €			
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 300.00 €			
040	s/total écritures d'ordre entre sections	15 200.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	15 200.00 €
	TOTAL	15 200.00 €		TOTAL	15 200.00 €

Autres ajustements

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
673	antérieur)	100.00 €	7318	autres impôts locaux	100.00 €
67	s/total charges exceptionnelles	100.00 €	73	s/total Impôts et taxes	100.00 €
	TOTAL	100.00 €		TOTAL	100.00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
202	frais réalisation doc. Urbanisme	1 220.00 €	10222	FCTVA	19 125.00 €
2031	frais études	4 320.00 €	10226	Taxe d'aménagement	33 000.00 €
20	s/total immobilisations incorporelles	5 540.00 €	10	s/total dotations, fonds divers et réserves	52 125.00 €
2115	terrains bâtis	-144 600.00 €			
2132	immeubles de rapport	144 600.00 €	1323	Département	3 150.00 €
21311	hôtel de ville	5 200.00 €	13	s/total Subventions d'investissement	3 150.00 €
21312	bâtiments scolaires	4 300.00 €			
21318	autres bâtiments publics	-5 100.00 €			
2151	Réseaux de voirie	37 135.00 €			
21538	autres réseaux	-1 800.00 €			
2188	autres immobilisations corporelles	5 000.00 €	1641	Emprunts	-5 000.00 €
21	s/total immobilisations corporelles (hors opérations)	44 735.00 €	16	s/total emprunts et dettes assimilés	-5 000.00 €
2111	Terrains nus	2 700.00 €	2138	autres constructions	2 700.00 €
041	s/total opérations patrimoniales	2 700.00 €	041	s/total opérations patrimoniales	2 700.00 €
	TOTAL	52 975.00 €		TOTAL	52 975.00 €

Suite à la demande de Madame Dominique POUILLOUX, les prochaines décisions modificatives seront transmises avant la réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les propositions ci-dessus récapitulées dans le tableau ci-dessous

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
023	Virem. à la section d'investissement	15 200.00 €	7318	autres impôts locaux	100.00 €
			73	s/total Impôts et taxes	100.00 €
673	antérieur)	100.00 €	722	Travaux en régie	15 200.00 €
67	s/total charges exceptionnelles	100.00 €	042	s/total opérations d'ordre de transfert entre sections	15 200.00 €
	TOTAL	15 300.00 €		TOTAL	15 300.00 €

INVESTISSEMENT					
	Dépenses			Recettes	
			021	Vir. de section fonctionnement	15 200.00 €
21318	autres bâtiments publics	2 800.00 €	10222	FCTVA	19 125.00 €
2132	immeubles de rapports	4 100.00 €	10226	Taxe d'aménagement	33 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 300.00 €	10	<i>s/total dotations, fonds divers et réserves</i>	52 125.00 €
040	<i>s/total écritures d'ordre entre sections</i>	15 200.00 €			
202	frais réalisation doc. Urbanisme	1 220.00 €			
2031	frais d'études	4 320.00 €	1323	Département	3 150.00 €
20	<i>s/total immobilisations incorporelles (hors opération)</i>	5 540.00 €	13	<i>Subventions d'investissement</i>	3 150.00 €
2115	terrains bâtis	-144 600.00 €			
2132	immeubles de rapports	144 600.00 €			
21311	hôtel de ville	5 200.00 €			
21312	bâtiments scolaire	4 300.00 €	1641	emprunts	-5 000.00 €
21318	<i>autres bâtiments publics</i>	-5 100.00 €	16	<i>s/total emprunts et dettes assimilés</i>	-5 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	37 135.00 €			
21538	autres réseaux	-1 800.00 €			
2188	autres immobilisations corporelles	5 000.00 €			
21	<i>s/total immobilisations corporelles (hors opérations)</i>	44 735.00 €			
2111	Terrains nus	2 700.00 €	2138	autres constructions	2 700.00 €
041	<i>s/total opérations patrimoniales</i>	2 700.00 €	041	<i>s/total opérations patrimoniales</i>	2 700.00 €
	TOTAL	68 175.00 €		TOTAL	68 175.00 €

2020_2411_02 : **FINANCES LOCALES**

Transport scolaire RPI Margaux-Cantenac – Labarde – Modalités financières Convention avec la Commune de Labarde

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la commune de Labarde pour le transport scolaire des enfants du RPI Margaux-Cantenac – Labarde, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une tarification unique de 30 € par enfant domicilié sur les communes du RPI, à partir de la rentrée scolaire 2019-2020.

Elle précise que par délibération n°2019_0207_07 du 2 Juillet 2019, le conseil municipal avait :

- décidé de prendre en charge, pour la rentrée scolaire 2019-2020 uniquement, 50% de la participation familiale, soit 15 € par enfant inscrit, domicilié sur la commune de Margaux-Cantenac, dans le cadre de la mise en œuvre de la modulation tarifaire décidé par le RPI Margaux-Cantenac – Labarde.
- accepté de recevoir un titre de recette de la mairie de Labarde pour l'année scolaire 2019-2020, correspondant à la mise en œuvre de la modulation tarifaire décidée par le RPI, 50% de la part familiale, soit 15 € par enfant inscrit, calculée sur la base de la liste des enfants inscrits, domiciliés sur la commune de Margaux-Cantenac.
- accepté qu'il n'y ait pas de participation communale pour les enfants inscrits domiciliés hors du périmètre du RPI.

Pour l'année scolaire 2020-2021, Madame le Maire propose de reconduire les mêmes modalités.

De plus, en ce qui concerne les accompagnateurs, elle indique que la Région contribue à leur prise en charge financière. A ce titre, la Commune de Labarde, Organisateur de second rang, a ainsi perçu la somme de 6 000 € pour l'année scolaire 2019-2020 dont 50% seront reversés à la Commune de Margaux-Cantenac.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la Commune de Labarde reversera également 50 % de la contribution perçue de la Région.

Aussi, il convient donc d'établir, pour ces 2 années scolaires, une convention entre la Commune de Labarde et celle de Margaux-Cantenac afin de fixer les modalités de prise en charge à hauteur de 50% de la part familiale liés aux frais d'inscription au transport scolaire et les modalités de reversement de la contribution financière de la Région pour les accompagnateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide, dans le cadre de la mise en œuvre de la modulation tarifaire décidé par le RPI Margaux-Cantenac – Labarde, de prendre en charge, pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, 50% de la participation familiale, soit 15 € par enfant inscrit, domicilié sur la commune de Margaux-Cantenac,
- décide qu'il n'y aura pas de participation communale pour les enfants inscrits domiciliés hors du périmètre du RPI.
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

2020_2411_03 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Commissions communales - Modification

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2020_2605_06 en date du 26 mai 2020 le Conseil Municipal a décidé de créer différentes commissions communales,

Elle informe que plusieurs élus ont demandé de faire partie de certaines de ces commissions, à savoir :

- Monsieur Philippe POHER pour la commission « Information – Communication – Nouvelles technologies »
- Madame Sandra D'HULSTER pour la commission « Vie scolaire – Petite enfance »

Elle demande aux membres du conseil si d'autres élus souhaitaient s'inscrire dans certaines commissions existantes. Madame Dominique POUILLOUX demande à faire partie de de la commission « Environnement - Développement durable »

Madame le Maire propose également de modifier la composition de la commission « Budget » en ajoutant Monsieur Michel PICONTO et Madame Béatrice EYZAT afin que tous les adjoints fassent partie de cette commission.

Elle propose donc de modifier les commissions en conséquence.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Les commissions précitées seront donc composées comme suit :

COMMISSION INFORMATION - COMMUNICATION - NOUVELLES TECHNOLOGIES :

Responsable : Virginie BUSTILLO

Stéphanie BALSIMELLI, Dominique POUILLOUX, Béatrice EYZAT, Sébastien MORISSEAU, Philippe POHER

COMMISSION VIE SCOLAIRE - PETITE ENFANCE :

Responsable : Virginie BUSTILLO

Loïc VAREZ, Hélène ALONZO, Chantal PERNEGRE, Jean-Pierre FABAREZ, Sarah BICHET, Muriel SIBEYRE, Magali LETURQUE, Sandra D'HULSTER

COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE :

Responsable : Jean-Marie GAY

Hélène ALONZO, Chantal PERNEGRE, Isabelle HUGON, Julie GRABOT, Sébastien MORISSEAU, Philippe POHER, Virginie BUSTILLO, Dominique POUILLOUX

COMMISSION BUDGET :

Responsable : Thérèse HURSTEMANS

Julie GRABOT, Guy MOREAU, Jean-Marie GAY, Virginie BUSTILLO, Serge FOURTON, Michel PICONTO, Béatrice EYZAT

2020_2411_04 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Commission communale – Création de la commission « Aménagement foncier Bourg de Cantenac »

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil peut former « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Elle rappelle également qu'en vertu de l'article 16 du règlement intérieur, le conseil municipal peut décider de créer des commissions communales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques.

Elle propose donc à ses collègues de constituer une commission « Aménagement foncier dans le Bourg de Cantenac » afin de réfléchir au devenir du centre bourg de Cantenac.

Les élus suivants souhaitent faire partie de cette commission :

Thérèse HURSTEMANS, Serge FOURTON, Dominique POUILLOUX, Julie GRABOT, Loïc VAREZ, Joël PIZZOL, Denis LURTON, Stéphanie BALSIMELLI, Fabrice DARRIET, Virginie BUSTILLO, Jean-Marie GAY.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Après échanges entre les élus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer cette commission composée comme suit :

COMMISSION AMENAGEMENT FONCIER BOURG CANTENAC :

Responsable : Thérèse HURSTEMANS

Serge FOURTON, Dominique POUILLOUX, Julie GRABOT, Loïc VAREZ, Joël PIZZOL, Denis LURTON, Stéphanie BALSIMELLI, Fabrice DARRIET, Virginie BUSTILLO, Jean-Marie GAY.

2020_2411_05 : DOMAINE ET PATRIMOINE - Aliénation

Parcelles AI 1294 et AI 420 - Rue Mermoz

Par délibération n°2020_1003_07 en date du 10.03.2020 le Conseil Municipal avait accepté la vente à Monsieur Thierry BOUYSET, pour un prix de 125 000 €, des parcelles AI 1294 et AI 420 d'une superficie totale de 900 m², situées au lieu-dit « La Petite Lande », Rue Mermoz.

Madame le Maire informe ses collègues que suite à la prise de retard dans le traitement du dossier, l'acte n'a pas pu être signé sous la mandature précédente et leur demande donc de confirmer la vente de ces biens dans les conditions prévues à la délibération citée ci-dessus et l'autorisation de signer tous les documents nécessaires.

Après échanges,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme la vente des parcelles AI 1294 et AI 420 à Monsieur Thierry BOUYSET au prix de 125 000 €; étant précisé que cette vente résulte du seul exercice de la propriété, sans autre motivation par la Commune que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif et que les différents frais annexes à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

- charge Madame le Maire, ou son représentant, de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

2020_2411_06 : MARCHES PUBLICS

Entretien des éclairages publics - Groupement de commandes avec le SIEM

Adhésion, autorisation signature convention de constitution, désignation représentant communal à la CAO

Le Conseil Municipal

Vu la loi du 7 décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité », dite Loi NOME reprise dans le Code de l'Énergie.

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

Vu le code de la commande publique

Considérant que le marché souscrit par la commune arrive bientôt à échéance ;

Considérant que le conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) a décidé par délibérations référencée DEL11272020, de constituer un groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes ;

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée, chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne.

Après échanges et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM

- adopte le document de consultation des entreprises (DCE)

- désigne Monsieur Guy MOREAU pour représenter la municipalité au sein de la Commission d'Appel Offres (CAO) visée dans la convention de constitution du groupement de commandes « MAINTENANCE DES FOYERS LUMINEUX DES COMMUNES - MARCHE N°27042020 »,
- autorise Madame le Maire à signer et à exécuter la présente convention et signer tous les documents afférents à cette affaire pour ce qui la concerne

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu du 15 Octobre 2020 au 24 Novembre 2020

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
52/2020	M.GANELON Claude/Mme CHAUVIN Marie-José	13 Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	09/11/2020	renonciation
53/2020	M.PEREA Pascal	20 rue Mermoz	bâti sur terrain propre	19/11/2020	renonciation
54/2020	M.MARTIN-BRUNET Yannick Mme BRUNET Claudine	rue Corneillan - lot F	non bâti	06/11/2020	renonciation
55/2020	M.MARTIN-BRUNET Yannick Mme BRUNET Claudine	rue Mermoz lotissement ARC EN CIEL lot 7	non bâti	06/11/2020	renonciation
56/2020	SA GRISEL	chemin de Moncabon - lotissement L'ALLEE CANTENI - lot 4	non bâti	09/11/2020	renonciation
57/2020	SCI LAGU	5 lotissement Lagunegrand	bâti sur terrain propre	23/11/2020	renonciation

*** Autres décisions prises**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 15.10.2020 : achat de tricycles et trottinettes pour l'école de Cantenac – Société ABI NOUELLE – MAJUSCULE à Bruges (33520) pour 781.67 € HT soit 938.00 € TTC
- 28.10.2020 : achat aspirateur école de Margaux – Société PLG SUD OUEST à Blanquefort (33290) pour 212.65 € HT soit 255.18 € TTC
- 28.10.2020 : achat rayonnage archives pour la mairie – Société LEGALLAIS à CAEN (14907) pour 920.43 € HT soit 1 104.52 € TTC
- 28.10.2020 : achat d'un marche pied pour l'école de Margaux – Société LEGALLAIS à CAEN (14907) pour 79.00 € HT soit 94.80 € TTC
- 31.10.2020 : suspension du loyer de Novembre 2020 de Monsieur Florian LARHER, pour le local commercial 30 Avenue de la 5^{ème} République
- 17.11.2020 : complément à la convention d'études pour intégrer les nouvelles modifications aux dossiers de modifications et modification simplifiée des PLU de Margaux et de Cantenac – Société METAPHORE à Bordeaux (33300) pour 1 015.30 € HT soit 1 218.36 € TTC
- 18.11.2020 : commande d'un photocopieur Konica Minolta BH C3350i pour la mairie avec :
 - . contrat de services : 0.003 € HT pour une copie noire, 0.03 € HT pour une copie couleur et un forfait de 180 € HT par an pour le pack connectique – société R2S GROUPE SEQUENCES au Haillan (33185)
 - . location : ajout au contrat initial pour un loyer global trimestriel de 760.00 € HT, sans changement de durée du contrat initial – BNP PARIBAS

QUESTIONS DIVERSES

• **Château Margaux**

Suite à l'accord du Château Margaux pour financer l'achat d'une classe mobile informatique à l'école de Margaux et des écrans de protection pour la banque d'accueil de la mairie, Madame le Maire informe ses collègues que les factures correspondantes ont été transmises au Château Margaux qui sera remercié comme il se doit.

- **PNR médoc - Bornes de réparation pour vélos**

Madame le Maire fait part de la réception d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de bornes de réparation à vélos.

Elle explique en quoi consiste ce projet et indique qu'il faut donner une réponse au plus tard le 3 Décembre 2020.

Après discussion et au vu de l'intérêt manifesté par les élus, Madame Julie GRABOT propose de réaliser le document nécessaire, avec Monsieur Michel PICONTO, afin que la Commune puisse se positionner sur ce dossier.

- **Maison 3 Rue Camille Godard**

Le devenir (location) de ce bâtiment est évoqué.

Monsieur Serge FOURTON rappelle qu'une réunion était prévue le 9 novembre 2020 concernant les tiers lieux mais au vu de la situation sanitaire, cela n'a pas été possible. Il précise que les infirmières seraient d'accord pour déménager au 1 Rue Camille Godard sous réserve que le local soit conforme aux normes de l'ARS.

- **Immeuble - Logements 1 et 1 Bis Rue Camille Godard**

Monsieur Laurent MOUILLAC signale que le bâtiment n'est pas relouable en l'état à cause de grosses lézardes verticales sur la façade et en indique les causes. Un devis a été demandé pour y remédier.

- **Bâtiment 23 Avenue de la 5^{ème} République (ancienne mairie de Cantenac)**

Madame Julie GRABOT indique que certaines personnes l'ont interpellée au sujet de la fermeture de l'ancienne mairie de Cantenac

Après échanges, Madame le Maire indique que la priorité est d'héberger l'ODG, avec des travaux à prévoir au préalable, et qu'ensuite il faudra que ce bâtiment vive.

- **Déploiement de la fibre**

Madame Julie GRABOT s'interroge sur le pouvoir de la mairie quant aux poteaux qui sont implantés.

Monsieur Michel PICONTO explique la situation et les problèmes rencontrés (ajout de poteaux alors que les lignes sont enfouis ou que des poteaux électriques sont existants, localisation prévue non respectée et qui peut être gênante). Il a récemment contacté la société pour demander une visite sur site afin de résoudre les problèmes.

- **Eclairage public nocturne**

Madame Sarah BICHET relate la demande d'administrés concernant la coupure nocturne de l'éclairage public.

Madame le Maire précise que Monsieur Guy MOREAU possède déjà des éléments sur ce sujet.

La commission « Environnement – Développement durable » se réunira pour étudier notamment le coût, le retour sur investissement.

Pour Madame Julie GRABOT, il serait intéressant de connaître les attentes des administrés sur ce dossier.

- **Futur Office de tourisme Communautaire**

Suite à la suggestion de Madame Isabelle HUGON d'installer le futur office du tourisme communautaire sur l'ancienne Commune de Cantenac, Monsieur Serge FOURTON retrace l'historique du dossier, bien antérieur à cette mandature et les démarches déjà effectuées par la Communauté de Communes Médoc Estuaire et notamment l'implication de l'ODG dans le projet.

Il précise que le début des travaux est prévu au mieux pour fin octobre 2021 et que par conséquent le budget communal sera impacté pour les aménagements des abords, dès 2021 pour les études et 2022-2023 pour les travaux.

- **Dépôt sauvage**

Monsieur Denis LURTON signale un dépôt de plus en plus important en allant vers Angludet.

Monsieur Michel PICONTO précise que le terrain est privé.

Il signale qu'en ce qui concerne les dépôts sauvages, le comité des fêtes et l'association Margo'loulous sollicite la mairie pour une action conjointe de nettoyage qui serait prévue le 22.04.2021.

Il indique également qu'un dépôt sauvage a été déversé à Kirwan.

Monsieur Serge FOURTON a sollicité l'ambassadrice de tri pour essayer de trouver des solutions pour remédier à ces problèmes sur plusieurs endroits de la Commune notamment les conteneurs de tri sélectif.

A cet effet, il indique que la commission sécurité, avec le concours de l'entreprise Cenov', a également prévu d'installer une nouvelle caméra au niveau des conteneurs enterrés sur le parking derrière la mairie et une autre à la place St Michel car il rappelle que la Commune n'a pas le droit d'installer des caméras mobiles.

- **Ordures ménagères – Poubelles sur les trottoirs**

Madame Isabelle HUGON demande si l'on avait reçu la réponse de l'ambassadrice de tri sur ce sujet.

Monsieur Serge FOURTON répond par la négative et précise qu'il devait la rappeler aujourd'hui.

Madame Virginie BUSTILLO indique qu'un article sur l'environnement et les déchets est intégré dans la gazette qui devrait être à distribuer fin de semaine prochaine. Elle précise que pendant le confinement certains administrés ramassent les déchets tous les jours dans l'heure autorisée de sortie.

- **Trait d'union (Journal d'information)**

Madame Virginie BUSTILLO rappelle que la prochaine parution est au mois de Janvier 2021 et qu'elle a besoin des articles.

Elle indique que les secteurs de distribution ont été actualisés.

- **Distribution des chocolats**

Les élus seront mis à contribution pour la distribution des chocolats aux personnes de plus de 70 ans, qui devrait se dérouler dans la 2^{ème} quinzaine de décembre (aux environs des 18/20)

- **Arbre de Noël du personnel communal**

Madame le Maire rappelle qu'un arbre de Noël est organisé tous les ans, en présence du personnel et de leur famille, ainsi que des élus.

Elle précise que vu le contexte sanitaire actuel, cette manifestation n'aura pas lieu cette année mais que les agents seront invités à venir retirer leur cadeau le 15.12.2020 entre 17h30 et 19h30, pour échelonner les arrivées. Les élus assureront une permanence.

- **Chocolats et cadeaux aux enfants des écoles en fin d'année**

Madame Sarah BICHET indique que l'Association des Parents d'Elèves et l'association Bouge Ton Cœur offrent les chocolats et un cadeau à chaque enfant lors du spectacle de Noël mais que cette année la distribution sera faite par l'école.

- **Illuminations de Noël**

Madame le Maire indique qu'elles seront mises en place par le service technique à partir du 9 décembre, en collaboration avec la Commune de Labarde.

- **Jumelage avec HARO**

Monsieur Serge FOURTON indique qu'un article a été publié dans le Journal du Médoc de vendredi dernier et précise que, vu la situation sanitaire actuelle, les réunions sont suspendues ; mais cela ne les empêche pas de rester en contact.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25